LE RÈGLEMENT DU QUÉBEC, EXPLIQUÉ

Votre piscine est-elle conforme?

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a un seul but: empêcher un jeune enfant d'atteindre l'eau seul. Il vise toute piscine extérieure où l'eau peut atteindre 60 cm, qu'elle soit creusée, hors terre ou démontable. Les spas de 2 000 litres ou moins n'en font pas partie.

30 septembre 2027

Date limite pour les piscines installées avant le 1er novembre 2010. Votre piscine a été installée depuis? Elle doit déjà être conforme.

Les dates

1er novembre 2010
Toute nouvelle piscine doit être conforme.

1er juillet 2021
Règles resserrées pour les nouvelles installations.

30 septembre 2027
Les piscines d'avant 2010 aussi, après deux reports.

L'enceinte et sa porte, en 5 règles

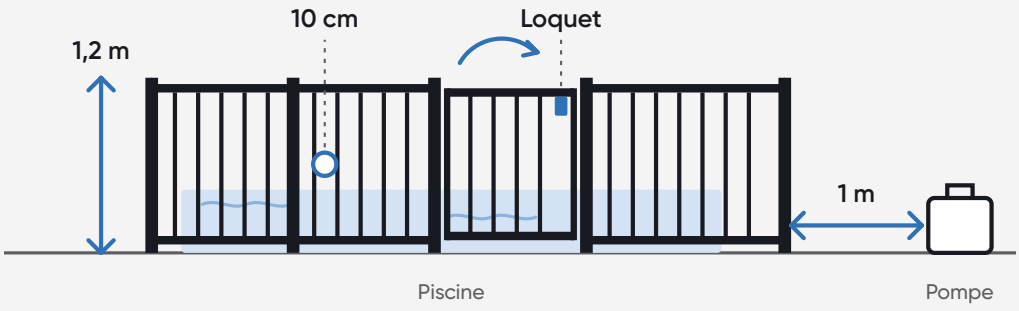

1. Au moins 1,2 m de haut
Partout, mesuré à partir du sol.

2. Rien ne passe à 10 cm
Ni entre les barreaux, ni sous la clôture: aucun objet de 10 cm de diamètre.

3. Rien pour grimper
Aucune fixation, saillie ou partie ajourée qui aide à l'escalade. Une haie ne compte pas.

4. Une porte qui se verrouille seule
Elle se referme et se verrouille d'elle-même. Loquet à l'intérieur dans le haut, ou à 1,5 m du sol à l'extérieur.

5. Les appareils à plus de 1 m
Filtreur, pompe et autres appareils à plus de 1 m de la paroi ou de l'enceinte, sauf dans l'enceinte, sous une structure qui empêche d'atteindre la piscine, ou dans une remise. Les conduits sont souples.

SELON VOTRE PISCINE

Une enceinte, ou une bonne exception.

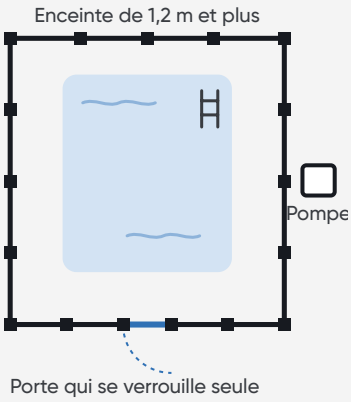

Creusée ou semi-creusée

Elle doit être entourée d'une enceinte complète qui respecte les 5 règles, avec une porte qui se referme et se verrouille seule.

Elle doit aussi avoir une échelle ou un escalier pour entrer dans l'eau et en sortir.

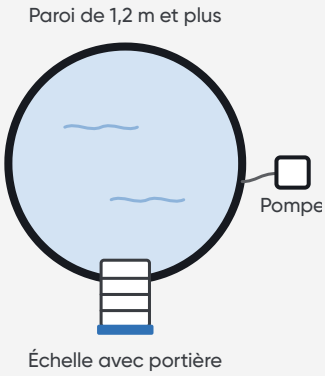

Hors terre ou démontable

Pas besoin d'enceinte si la paroi mesure au moins 1,2 m partout (1,4 m pour une démontable) **et** qu'on y entre d'une de ces trois façons:

- par une échelle avec une portière qui se referme et se verrouille seule;
- par une échelle ou une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte;
- par une terrasse attachée à la maison, protégée par une enceinte du côté de la piscine.

Sinon, elle doit être entourée d'une enceinte, comme une piscine creusée.

Les détails qui font échouer une inspection

La porte

Mêmes règles que la clôture (1,2 m, 10 cm, rien pour grimper). Elle se referme et se verrouille seule, à chaque fois. Testez-la souvent.

Le mur de la maison

S'il fait partie de l'enceinte, aucune porte ni porte-patio n'y donne accès. Une fenêtre est permise à 3 m du sol ou plus, ou si elle ne s'ouvre pas de plus de 10 cm.

Ce qui aide à grimper

Depuis le 1er juillet 2021, toute structure ou tout équipement fixe qui pourrait servir à grimper est à plus de 1 m de la paroi ou de l'enceinte.

La clôture à mailles

Depuis le 1er juillet 2021, les mailles mesurent 30 mm au plus. Avec des lattes, aucune ouverture de plus de 30 mm.

Les règles de 2021 visent les installations faites depuis le 1er juillet 2021, et toute piscine plus ancienne lorsqu'elle est remplacée.

AVANT L'INSPECTION

Votre liste de vérification.

Imprimez cette page et faites le tour de votre cour. Une case vide? C'est là qu'il faut agir.

- [ ] L'enceinte mesure au moins 1,2 m partout, mesurée à partir du sol.
- [ ] Rien n'aide à grimper: saillie, décoration, haie ou arbustes.
- [ ] Le loquet est à l'intérieur dans le haut de la porte, ou à 1,5 m du sol à l'extérieur.
- [ ] Aucune porte de la maison ne donne directement dans l'enceinte.
- [ ] Hors terre sans enceinte: la paroi fait 1,2 m partout (1,4 m si démontable) et l'accès est protégé.
- [ ] J'ai le permis de ma municipalité pour les travaux.
- [ ] Aucune ouverture ne laisse passer un objet de 10 cm, même sous la clôture.
- [ ] La porte se referme et se verrouille seule, depuis n'importe quelle ouverture.
- [ ] Le filtreur et la pompe sont à plus de 1 m, ou dans l'enceinte, sous une structure ou dans une remise.
- [ ] Les fenêtres du mur, sous 3 m du sol, ne s'ouvrent pas de plus de 10 cm.
- [ ] Creusée: une échelle ou un escalier permet de sortir de l'eau.
- [ ] La porte, le loquet et les pentures sont en bon état.

Permis, entretien et amendes

Permis

Obligatoire, à la municipalité, pour construire une enceinte, installer ou remplacer une piscine ou un plongeoir.

Entretien

Tout ce qui donne ou empêche l'accès à la piscine reste en bon état de fonctionnement.

500 $ à 1 000 $

L'amende: de 500 $ à 700 $, puis de 700 $ à 1 000 $ en cas de récidive.

Clôtures et portes de piscine conformes

Fabriquées au Québec par Williams depuis 1986, en aluminium garanti 20 ans. Partenaire de la Société de sauvetage pour la prévention de la noyade.

1-877-372-9940

Vérifiez votre piscine en 1 minute

Ce guide résume le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r. 1), à jour en octobre 2026. Le texte officiel et votre municipalité, qui peut avoir des règles plus sévères, font foi.